

**PATRIMOINE FORTIFIÉ
ET ALÉAS DE L'HISTOIRE**

**Fortifications
Littorales
du Finistère**

Fort Cigogne

Fouesnant - Les Glénan

Il y a beaucoup de raisons pour préserver le patrimoine militaire désaffecté qui, au fil de l'histoire, a assuré efficacement sa mission de protection du territoire. Dans certains cas particuliers, il en est même une qui excède le domaine de la raison, c'est le charme de l'inutilité.

En effet, dans la compétition entre les moyens d'attaque et ceux de défense, que l'on a pu qualifier de « lutte du boulet contre la cuirasse », certains moyens de défense se sont révélés obsolètes avant même leur mise en service. Dans d'autres cas, des erreurs d'appréciation ont pu être commises dans la conception de ces ouvrages de défense, les rendant inopérants.

Le Fort Cigogne, au-delà de son utilisation actuelle par l'école de voile « Les Glénans », illustre d'autant mieux ce thème que son inutilité s'est avérée dès la fin de sa construction, ou plutôt, de son inachèvement.

Aujourd'hui, la présence de ces ouvrages est pourtant devenue indissociable de l'image des paysages dans lesquels ils s'inscrivent. C'est peut-être leur rendez-vous manqué avec l'Histoire qui nous les rend aussi attachants et presque poétiques.

Érigé de 1756 à 1793 à l'instigation du Duc d'Angoulême pour dissuader les corsaires anglais de trouver refuge dans l'archipel, le Fort Cigogne devint vite insalubre et inutile, les marins ennemis s'abritant désormais hors de portée des tirs du Fort.

Il ne fut jamais achevé et n'accueillit des soldats que pendant quelques mois.

Le Fort est aujourd'hui propriété du Collège de France et affecté à l'école de voile « Les Glénans ».

Patrimoine fortifié et aléas de l'histoire : Fort Cigogne, Fouesnant - Les Glénans

IVR53_20042903521NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Lécueillier

(c) Inventaire général, ADAGP

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation